

## AVIS DE MARCHE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/  
Entité Adjudicatrice

Montant supérieur au seuil de 443 000€HT

CCIC/DC/2025.020



**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

**Objet du marché :**

Appel à candidature relatif à l'organisation d'un événement de deux journées d'activités d'excursions à bord d'un navire à quai dans les Ports de Commerce d'Ajaccio et de Bastia.

**Lieux d'exécution :**

Port de Commerce d'Ajaccio et de Bastia.

**Durée du marché :**

Deux journées.

**Nomenclature Européenne CPV :**

79951000 / Services d'organisation de séminaires.

**Caractéristiques principales :**

Dans le cadre de la croisières CSE ELUCEO du 03 au 06 novembre 2025, il s'agit d'une organisation de deux journées d'activités pour les responsables de CSE afin de valoriser l'attractivité du centre -ville d'Ajaccio et Bastia. Le 04 novembre 2025 à Bastia et le 05 novembre à Ajaccio, des excursions seront proposées à 600 participants.

**La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Mode de dévolution du marché :**

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

**Mode de passation du marché :**

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-2, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande publique.

**L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.**

**Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :**

- ✓ Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique
- ✓ Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- ✓ Crédits ouverts à la section : 221 et 120

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :**

L'euro

**Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.**

**Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».**

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :** outre DC 1 et DC 2 (à télécharger sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>) ou équivalent :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années sur le territoire national et/ou Corse et relative à l'organisation d'événements pour 205 participants au minimum.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

**Date limite de remise des candidatures :**

Le 27 juin 2025 à 10 heures

**Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Des garanties et de la capacité économique et financière ;
- Des capacités techniques et professionnelles du candidat ;
- De la liste des prestations similaires ou équivalentes effectués sur les trois dernières années sur le territoire national et/ou en corse et relative à l'organisation d'évènements pour 205 participants au minimum:

**Critères de jugement des offres :**

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- **Montant total de la prestation :** **30 %**
- **Les programmes d'excursions proposés à Bastia et Ajaccio appréciés à l'aune de :** **20 %**
  - Nombre de guides proposés
  - Nombre de lieux culturels proposés à la visite
  - Nombre de dégustation proposées
- **La qualité et quantité de l'apéritif proposé appréciées à l'aune de :** **25 %**
  - Quantité de bouchées par personne proposée

- Nombre de variété de produits locaux proposé
  - Quantité de boissons soft par personne proposée
  - Quantité de bouteilles de vin et spiritueux par personne proposée
  - Nombre de personnels présents durant le service proposé
- **Les prestations musicales proposées appréciées à l'aune de ;** **10%**
- L'effectif proposé
  - Le matériel dédié à la prestation
- **La composition du staff logistique et la coordination de l'évènement appréciées à l'aune de :** **15%**
- Nombre d'encadrants proposés avec fonction de chacun
  - Cohérence et homogénéité des propositions entre les sites de Bastia et Ajaccio
  - Equipements et solutions de repli prévus en cas de mauvaises conditions météorologiques

**Durée de validité des offres :**

06 mois

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :**

2025-020

**Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :**

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel :04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.
- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 11 juin 2025

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

Le 11 juin 2025